

Nombre de membres composant
le Conseil Municipal..... 45
Membres en exercice 45
Présents ou représenté.e.s
à la séance 40
Absents. es..... 5

COMMUNE DE FONTENAY-SOUS-BOIS

EXTRAIT DU REGISTRE

des

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2022-11-09-U

Approbation de la convention de financement avec Ile-de-France Mobilités pour la réalisation de l'étude de pôle de la gare de Fontenay-sous-Bois (Moreau David).

SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, **17 novembre**, les membres composant le Conseil municipal de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqués le **10 novembre**, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Philippe GAUTRAIS, Maire**.

ETAIENT PRESENT.E.S

M. GAUTRAIS, M. CORNELIS, Mme FENASSE, M. SEYE, Mme AVOGNON-ZONON, M. LACHELACHE (à partir du point 3), Mme NIAKHATÉ, M. MORA, Mme LELU, M. DAMIANI, M. GUENICHE, Mme BOUHADA, Mme CHARDIN, M. BRUNET, Mme MAFFRE BOUCLET, M. MALLERIN, Mme GAUTHIER, M. CLERGET, M. LEBLANC, Mme GARNIER, Mme MICHEL, M. MULLER, M. BATTAL, Mme SAINT GAL, Mme JANIAUX (à partir du point 4), M. NOMBO-POATY, Mme CHAMBRE-MARTIN, M. MATHIEU, M. BERTRAND, M. BEDOURET (à partir du point 5), Mme CAZALS, M. TARGUI, Mme CACAIS-BARANGER

EXCUSE.E.S-REPRESENTE.E.S

Mme KLOPP	a donné mandat à	M. GAUTRAIS
Mme BENZIANE	a donné mandat à	M. MALLERIN
Mme NAIT-BAHLOUL	a donné mandat à	Mme GARNIER
M. ORJEBIN	a donné mandat à	Mme GAUTHIER
Mme VIENNEY	a donné mandat à	Mme LELU
M. DAUMONT-LEROUX	a donné mandat à	Mme MICHEL
Mme MARTINEZ	a donné mandat à	Mme FENASSE

ABSENT.E.S

M. CHAMPETIER, Mme LARABI, M. RISPAL, Mme INDJA, Mme BAYOL

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

M. Cornelis ayant obtenu la majorité des voix, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

LE CONSEIL

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'article L.1241-4 du Code des transports,

VU l'article L.122-1-V du Code de l'environnement,

VU le Plan de Déplacement Urbain d'Ile-de-France approuvé par la délibération n° CR 36-14 du Conseil Régional d'Ile-de-France en date du 19 juin 2014,

VU le Plan local d'urbanisme (PLU) de Fontenay-sous-Bois, révisé et approuvé par délibération du Conseil municipal en date du 17 décembre 2015,

VU le Plan local d'urbanisme (PLU) de Fontenay-sous-Bois, modifié par délibérations du Conseil de territoire de l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne & Bois n°18-08 en date du 14 février 2018, n°19-09 en date du 18 février 2019, n°20-159 en date du 8 décembre 2020, n°2022-95 en date du 05 juillet 2022 et mis à jour par arrêtés du Président du Territoire n°2018-A-338 en date du 17 décembre 2018, n°2019-A-35 en date du 28 janvier 2019, n°2020-A-150 en date du 17 mai 2020, n°2021-A-143 en date du 23 mars 2021 et n°2022-A-979 en date du 11 juillet 2022,

CONSIDERANT que le site Moreau David est intégré à l'Orientation d'Aménagement et de Programmation du secteur « Ouest », dont les objectifs ciblent notamment le développement de la Ville autour de la gare de Fontenay-sous-Bois, la restructuration de la halle Moreau David, la requalification de l'entrée de ville et la pacification de certains axes routiers ;

CONSIDERANT que le site Moreau David est intégré dans une Orientation d'Aménagement et de Programmation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), en cours d'élaboration, dont les objectifs poursuivent les mêmes orientations ;

CONSIDERANT la réalisation en cours de l'étude urbaine pour le réaménagement global du secteur Moreau David, portée par la Ville, et précisant les enjeux urbains et de mobilité du site ;

CONSIDERANT que la ville peut se voir attribuer par Ile-de-France Mobilités, une subvention maximale, non révisable et non actualisable de 100 000 €, non imposable à la TVA, pour la réalisation de l'étude de pôle pour la gare de Fontenay-sous-Bois.

SUR avis favorable de la Commission des Finances,

À L'UNANIMITÉ

M. Bertrand ne prend pas part au vote

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver les termes de la convention de financement entre la ville de Fontenay-sous-Bois et Ile-de-France Mobilités, en vue de la réalisation d'une étude de pôle pour la gare de Fontenay-sous-Bois, site communément nommé « Moreau David ».

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son/sa représentant.e à signer ladite convention ainsi que tout document y afférent pour prendre toutes les dispositions afin d'en assurer l'exécution.

Article 3 : Ampliation de la présente délibération sera adressée à Madame la Préfète du Val-de-Marne et Madame la Comptable publique de Fontenay-sous-Bois.

POUR EXTRAIT CONFORME

Jean-Philippe GAUTRAIS

Maire



Transmission électronique en
Préfecture du Val-de-Marne
le**25 NOV. 2022**.....
Publication
le
Notification
le
Certifié exécutoire
Le Maire,



